

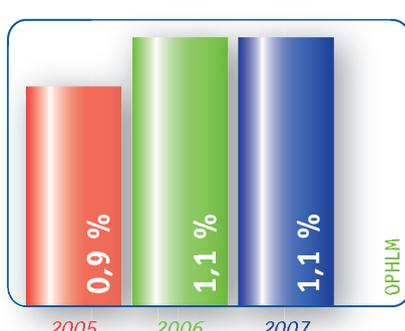
L'accident du travail dans les OPHLM

Dans les OPHLM, les indicateurs d'absences affichent une progression importante sur les 3 dernières années, notamment en ce qui concerne le taux d'absentéisme, + 22 %. Ce taux, qui mesure la part du temps perdu en raison des absences en accident du travail, est supérieur en 2007 de 0,2 % par rapport à l'ensemble des collectivités territoriales. Quant à elles, la fréquence et l'exposition tendent à se stabiliser à un haut niveau entre 2006 et 2007. Les agents de ces structures sont particulièrement exposés au risque d'accident du travail : l'activité quotidienne caractérisée par des tâches multiples, techniques et physiques explique en grande partie ce phénomène.

Gravité

Les indicateurs de gravité, liés aux jours d'arrêts, mesurent la part du temps d'absence.

Un taux d'absentéisme⁽¹⁾ en progression



+ 22 % en 3 ans

(1) Le taux d'absentéisme correspond à la part du temps de travail perdu en raison des absences pour raison de santé, en pourcentage. Il permet de visualiser l'absentéisme sur l'effectif étudié.

Une durée moyenne d'arrêt⁽²⁾ qui augmente



+ 12 % en 3 ans

(2) La durée moyenne d'arrêt correspond au nombre moyen de jours d'absence par arrêt.

Fréquence

Les indicateurs de fréquence, basés sur les arrêts, mesurent le nombre d'absences et leurs répétitions.

Un taux de fréquence⁽³⁾ qui se stabilise



+ 10 % en 3 ans

(3) Le taux de fréquence correspond au nombre d'arrêts pour un million d'heures travaillées.

Un nombre d'arrêts pour 100 agents employés⁽⁴⁾ stabilisé à un niveau élevé

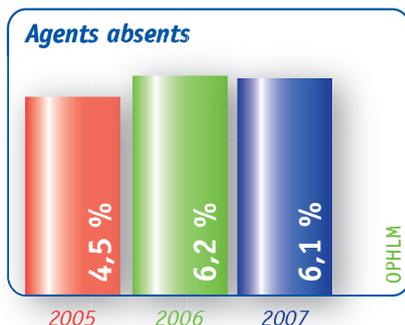


(4) Le nombre d'arrêts pour 100 agents employés correspond au rapport du nombre d'arrêts à l'effectif total multiplié par 100.

Exposition

Les indicateurs d'exposition, relatifs aux agents, mesurent la proportion d'agents qui s'absentent.

Une proportion d'agents absents⁽⁵⁾ importante, mais stable



+ 35 % en 3 ans

(5) La proportion d'agents absents correspond au rapport du nombre d'agents absents à l'effectif total, en pourcentage.

L'analyse de Dexia Sofcap et ses recommandations

Qu'il s'agisse de gravité, de fréquence ou d'exposition, l'ensemble des indicateurs en accident du travail, montre une forte augmentation en 3 ans. Toujours supérieures à l'ensemble des collectivités territoriales, ces tendances montrent l'importance des bonnes pratiques de prévention à apporter à des agents fortement exposés aux accidents du travail, pour garantir au mieux la santé au travail des personnels.

La méthodologie et l'échantillon

- Population étudiée : en moyenne 6 000 agents CNRACL par an, employés dans 75 OPHLM répartis sur l'ensemble du territoire français, assurés au moins en accident du travail (service/trajet/maladie professionnelle) ;
- Champs d'étude : l'ensemble des accidents déclarés entre 2005 et 2007.

Publication réalisée et diffusée par :
Dexia Sofcap - Dexia Sofcah

Directrice de la publication : Sylvie BUREAU-NECH

Contact collectivités :
Tél. : 02 48 48 15 15 - fax : 02 48 48 15 16
relations.clients@dexia-sofaxis.com

Contact presse :
Tél. : 02 48 48 14 95 - fax : 02 48 48 12 28
relationspresse@dexia-sofaxis.com

Toutes les notes de conjoncture de Dexia Sofcap - Dexia Sofcah sont consultables sur www.dexia-sofcap-sofcah.com

Dexia Sofcap

Société Française de Courtage
d'Assurances du Personnel

SNC au capital de 37 500 € - RCS Bourges B 335 171 096
N° ORIAS 07 000 814 - www.orias.fr

www.dexia-sofcap-sofcah.com - Adresse postale : 18020 Bourges Cedex - Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay



Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, SA 8000 / EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité